

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1926

2 août 2012

### SOMMAIRE

Allseeds S.A. ....	92417	Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	92416
Angel PEC B1 S.à r.l. ....	92446	Northern Star Opportunities, S.C.A., SI-CAV-FIS ....	92443
ASE Finance S.à r.l. ....	92412	Oryx Consulting S.A. ....	92438
Bertlinck S.A. ....	92422	Ourania Holding S.A. ....	92443
Bihor S.à r.l. ....	92423	Palamon Securities IP S.à r.l. ....	92444
Bladerunner S.à r.l. ....	92447	PC Secondary Opportunities S.à r.l. ....	92445
COMELEC, Compagnie de Conception et d'Electricité Générale SARL ....	92424	Persona Luxembourg S.A. ....	92436
Discovery A S.à r.l. ....	92426	P.F. Trading & Consultancy S.A. ....	92444
e-Business & Resilience Centre ....	92445	Postcard SA ....	92443
Freie Internationale Sparkasse S.A. ....	92424	Primopiso Acquisition S.à r.l. ....	92445
Goodrich XCH Luxembourg B.V. ....	92425	Radiant Fund Management S.à r.l. ....	92422
Health Systems S.A. ....	92425	Ragi Investments S.A. ....	92446
I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV ...	92434	Ramsac S.A. ....	92441
Inter S.à r.l. ....	92434	Ravagnan International S.A. ....	92446
JPMorgan Specialist Investment Funds ...	92435	REACFIN Luxembourg S.A. ....	92447
L.C.C. Holding ....	92436	Rem Finance S.A. ....	92448
Luxeco S.A. ....	92440	Rem Finance S.A. ....	92447
Luxflower SA ....	92435	Riata Sàrl ....	92448
Luxinnovation GIE ....	92423	Rida S.A. ....	92448
Marni Finance S.A. ....	92441	SBN (Luxembourg) S.à r.l. ....	92442
Matterhorn Mobile Holdings S.A. ....	92425	Southern Cross Finance S.A. ....	92448
Matterhorn Mobile S.A. ....	92440	Taurus Euro Logistics Holding Sàrl ....	92446
Mea International S.A. ....	92442	Technoport S.A. ....	92402
MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l. ....	92438	UFT Trust S.à r.l. ....	92444
Microcap 07 - FTL S.C.A, SICAR ....	92441	Vouvray S.A. SPF ....	92424
MMA Alternative Fund ....	92442		
Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S.à r.l. ....	92441		

## **Technoport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.  
R.C.S. Luxembourg B 169.822.

### — STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### ONT COMPARU:

1. L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, (numéro d'identité 0000 50 03 067), représenté par (i) son Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, (ii) son Ministre des Finances et (iii) son Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour lesquels agit Madame Simone EHLINGER, receveur des domaines au bureau de l'Enregistrement à Esch-sur-Alzette.

2. La SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, (numéro d'identité 1977 52 00 017), établie à L-1475 Luxembourg, 7, rue du St. Esprit, enregistrée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro J1,

ici dûment représentée par Madame Eva KREMER, Secrétaire Général de la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 juin 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité précitée, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont les statuts («Statuts») ont été arrêtés comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Durée, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme. Dénomination. Durée.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination "Technoport S.A."

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville d'Esch-sur-Alzette par une décision du conseil d'administration. Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet (i) de construire, exploiter, financer, gérer, mettre en valeur et développer des centres d'accueil et d'innovation poursuivant comme objectif (a) l'accueil des entreprises innovantes et/ou technologiques et de leurs projets, (b) l'accompagnement, l'orientation et le suivi de ces entreprises innovantes dans leurs démarches et (c) l'hébergement temporaire de celles-ci; (ii) d'administrer et gérer les ressources mobilières et immobilières des centres d'accueil et d'innovation; et (iii) d'organiser des structures, des services d'encadrement et de suivis des entreprises innovantes et/ou technologiques hébergées dans les centres.

La Société pourra également (i) conseiller et informer les entreprises sur tous les aspects, développements et instruments touchant à la création d'entreprises innovantes et/ou technologiques et (ii) informer et conseiller le grand public sur les thématiques liées directement ou indirectement à la création d'entreprises innovantes.

#### **Chapitre II. - Capital, Actions**

**Art. 4. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions euros (EUR 2,000,000.-) divisé en deux mille (2,000) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 5. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont et resteront nominatives. L'inscription au registre des actionnaires vaut preuve du titre de propriété des actions.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de cession envers des tiers, les actionnaires s'octroient mutuellement un droit de préemption sur les actions offertes en vente sur base des mêmes conditions (notamment le prix) que celles offertes sur base d'une offre écrite ferme et irrévocable par le tiers à l'actionnaire-cessionnaire.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

L'entrée en capital d'un nouvel actionnaire nécessite l'accord unanime de tous les actionnaires existants. La mise en gage des actions d'un actionnaire requiert l'accord préalable des autres actionnaires.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et, le cas échéant, de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions, des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée à l'unanimité. Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le conseil d'administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Seul l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, est autorisé à souscrire des nouvelles actions par un apport en nature. En cas d'augmentation de capital par apport en nature l'actionnaire SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT a le droit de procéder à une augmentation de capital concomitante afin de ne pas être dilué.

Par dérogation à ce qui est prévu ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires peut, en cas d'unanimité des actionnaires, limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

### Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires aux comptes

**Art. 7. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de six (6) membres, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur-nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder cinq (5) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Chaque membre du Conseil d'Administration dispose d'une voix. En cas d'égalité des voix, le Président (respectivement le Vice-Président en cas d'absence du Président) dispose d'une voix prépondérante.

**Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Toutefois, les décisions à prendre au sein du Conseil d'Administration de la Société ayant comme effet probable, ou risquant d'entraîner un quelconque besoin de capitalisation additionnel, direct ou indirect et sous quelque forme qu'il soit de la part des actionnaires de la Société et peu importe que ce besoin de capitalisation additionnel soit à court, moyen ou long terme, ne pourront être adoptées par le Conseil d'Administration de la Société qu'après concertation et approbation préalable avec tous les actionnaires de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au réviseur d'entreprises agréé relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 9. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le "Président") et un vice-président (le "Vice-Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le "Secrétaire").

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou en son absence du Vice-Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président (ou en son absence le Vice-Président) présidera les réunions du Conseil d'Administration. Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise par courrier, dix (10) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter et sera accompagnée des documents de support traitant les points à l'ordre du jour. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au siège social ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un seul autre membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins deux tiers (2/3) des membres du Conseil d'Administration en fonction sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion, à l'exception de certaines décisions qui nécessitent l'unanimité et qui pourront être fixées dans un éventuel pacte d'actionnaires.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et les membres ayant participé aux réunions respectives. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par deux (2) administrateurs y compris obligatoirement le Président (ou en son absence le Vice-Président) du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

**Art. 13. Responsabilité des Administrateurs - Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société,

de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 14. Vérification des comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera la durée du mandat qui ne pourra excéder quatre (4) ans. Le mandat peut être renouvelé une fois.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Pour autant qu'il y ait un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 16. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 30 avril de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises agréé peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre lieu fixé dans la convocation.

**Art. 18. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 19. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

**Art. 20. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou en son absence par le Vice-Président. Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires-participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 21. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 22. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, à l'exception des décisions ci-après qui nécessitent la présence et l'accord unanime de tous les actionnaires afin d'être valablement adoptées:

- toute décision entraînant une modification des statuts;
- toute décision en relation avec la dissolution, la liquidation, la fusion ou la cession de la Société;
- toute décision en relation i) avec une augmentation ou une réduction de capital, y compris la création d'une nouvelle classe d'actions, indépendamment si cette augmentation (ou le cas échéant réduction) se fait, par apport en nature, par intégration de résultats reportés ou en numéraire et/ou ii) avec l'entrée en capital d'un nouvel actionnaire;
- le rachat d'actions propres; et
- la modification du nombre d'administrateurs.

**Art. 23. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 24. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 25. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour soumission au réviseur d'entreprises agréé et pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant unanimement.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la Loi Société.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2012. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2013.

#### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit	%du capital social	Montant payé
ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié . . . . .	1.500	EUR 1.500.000	75%	EUR 1.500.000 (apport en nature)
SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, préqualifiée . . . . .	500	EUR 500.000	25%	EUR 500.000 (apport en espèces)
Total . . . . .	2.000	EUR 2.000.000	100%	EUR 500.000

Considérant que l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, déclare souscrire trois-quarts du capital social de la Société, à savoir au moins un tiers du capital social, et considérant que la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, préqualifiée, se borne à une souscription d'actions moyennant un apport en espèces, l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, sera dès lors considéré, aux fins du présent acte, comme fondateur de la Société et la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, préqualifiée, sera tenue pour simple souscripteur conformément à l'article 28, alinéa 2 de la Loi Société.

#### I. APPORT EN NATURE



Les mille cinq cents (1.500) nouvelles actions ont été souscrites par l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié.

Ces actions devant être émises pour un montant total de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en un droit d'emphytéose dont les termes et conditions sont détaillés ci-après (point II).

L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, déclare également qu'il ne subsiste aucun empêchement ni aucune limitation ni restriction au libre transfert du droit d'emphytéose à la Société et que des instructions ont été données afin de mener à bien toutes les notifications, enregistrements ou toutes autres formalités nécessaires au transfert du droit d'emphytéose à la Société.

## II. DROIT D'EMPHYTEOSE

**1. Objet du droit d'emphytéose.** Considérant qu'il appartient à l'Etat et aux Communes de créer des infrastructures d'accueil pour assurer l'implantation et le développement d'activités économiques en vue de permettre le renforcement et la diversification de la structure économique du pays.

Considérant l'article 13 de la loi modifiée de développement et de diversification économiques du 27 juillet 1993 qui dispose au paragraphe (2) que:

«L'Etat, représenté par les ministres compétents, et les communes, sous l'approbation de l'autorité supérieure, sont autorisés à échanger, à vendre ou à louer de gré à gré ces terrains à des entreprises dont les projets d'activité industrielle ou de prestation de services sont reconnus comme étant particulièrement aptes à contribuer au développement et à l'amélioration structurelle de l'économie ou à une meilleure répartition géographique des activités économiques et qui prendront à l'égard de l'Etat et des communes intéressées des obligations résultant desdits terrains. Le contrat d'échange, de vente ou de location déterminera les fins et les conditions auxquelles les terrains seront utilisés et fixera les indemnités à payer dans le cas où les clauses du contrat ne seraient pas exécutées par l'entreprise en question»;

Considérant le «chapitre 1<sup>er</sup> - De l'emphytéose», de la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes;

L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, déclare apporter au profit de la Société un droit d'emphytéose portant sur les immeubles désignés ci-après (les «Immeubles»), à savoir:

les bâtiments et ouvrages avec toutes leurs appartenances et dépendances sis à Foetz, inscrits au cadastre comme suit:

- Commune de MONDERCANGE, section C de FOETZ -

Numéro 305/1119, lieu-dit: "rue du Commerce", place (occupée), bâtiment non défini, avec une contenance cadastrale de 2 hectares 90 ares 82 centiares.

L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, agissant en sa qualité de fondateur au nom et pour le compte de la Société en voie de constitution, déclare parfaitement connaître les Immeubles prédécrits.

**2. Titre de propriété.** L'immeuble prédésigné provient des anciens numéros cadastraux 305/830 et 305/831.

L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, a acquis:

l) l'ancien numéro 305/830, formé des anciens numéros ci-dessous, comme suit:

- l'ancien numéro 298/741 (parties des anciens numéros 295/291 et 298/324), en vertu d'un acte de vente administratif du 24 janvier 1979, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1979, volume 490, numéro 120;

- l'ancien numéro 350/763 provenant:

a) partiellement de partie des anciens numéros 348, 349, 350/463, 351/464, 351/465 et 351/466, en vertu d'un acte d'échange administratif du 20 février 1981, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 28 avril 1981, volume 548, numéro 55;

b) partiellement de partie des anciens numéros 352/175, 354/458, 355/459, 357 et 358, en vertu d'un acte de vente administratif du 21 août 1979, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 19 décembre 1979, volume 512, numéro 95;

- les anciens numéros 299 et 207/728 en vertu du prêté acte d'échange administratif du 20 février 1981;

- l'ancien numéro 305/735 provenant:

a) partiellement de partie des anciens numéros 300/2, 301 et 302, en vertu d'un acte de vente administratif du 2 février 1979, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 13 mars 1979, volume 491, numéro 144;

b) partiellement de partie de l'ancien numéro 294, en vertu d'un acte de vente administratif du 28-novembre 1978, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 11 janvier 1979, volume 486, numéro 154;

c) partiellement de partie des anciens numéros 303, 293/323, 290, 305/325 et 306/326, en vertu d'un acte de vente administratif du 24 janvier 1979, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1979, volume 490, numéro 120;

d) partiellement de partie des anciens numéros 288/169 et 287/446, en vertu d'un acte de vente administratif du 16 février 1979, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 6 avril 1979, volume 493, numéro 92;

e) partiellement de partie des anciens numéros 212/373, 212/372, 309/386, 309/387, 310/247 et 300, en vertu d'un acte de vente administratif du 29 décembre 1978, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 6 février 1979, volume 488, numéro 170.

- l'ancien numéro 214/729 (partie de l'ancien numéro 214/341), en vertu d'un acte de vente administratif du 18 janvier 1980, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 février 1980, volume 517, numéro 16.

II) l'ancien numéro 305/831, formé des anciens numéros 298/741, 299 et 305/735, en vertu des prédicts actes administratifs respectifs.

L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, est propriétaire des bâtiments et ouvrages érigés sur ledit terrain:

- partiellement, en vertu d'une convention administrative de cession de bâtiments et ouvrages datée du 27 septembre 2002, transcrite au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 4 novembre 2002, volume 1352, numéro 48;

- partiellement, pour les y avoir fait ériger.

**3. Etat des lieux.** Conformément aux dispositions de l'article 13-4 de la prédite loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes, l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, agissant en sa qualité de fondateur au nom et pour le compte de la Société en voie de constitution, a établi en date du 23 mai 2012 un état des lieux contradictoire de la propriété immobilière ci-avant désignée, qui restera annexé au présent acte et en fait partie intégrante.

**4. Durée.** Le présent droit d'emphytéose a une durée de trente (30) ans et prend cours à partir du jour du présent acte et expire le 12 juin 2042.

Au plus tard six mois avant son expiration, le présent droit d'emphytéose pourra être renouvelé, à la demande écrite et préalable de la Société, pour une nouvelle période à définir d'un commun accord, à condition que la Société continue son activité définie ci-après ou qu'une autre activité, qui trouve l'accord de l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, soit exercée sur la propriété immobilière ci-avant désignée. Toute prolongation sera soumise à un accord préalable signé par les parties.

Le droit d'emphytéose est apporté par l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, à la Société en contrepartie de l'émission de mille cinq cents (1.500) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

**5. Destination.** Les immeubles faisant l'objet du présent droit d'emphytéose seront uniquement destinés à servir d'infrastructure pour des futurs entrepreneurs (les «Entreprises Parrainées») notamment pour permettre une structure d'accueil, avec bureaux et staff d'accompagnement de manière à favoriser le développement des initiatives personnelles ayant un grand potentiel de développement économique (création d'emplois, de compétences, prévision du chiffre d'affaire) et/ou un grand potentiel d'activités de recherche, de développement et d'innovation (caractère technologique du projet), ci-après dénommée «l'Activité Permise».

Tout changement ou modification de l'Activité Permise nécessitera l'accord écrit et préalable de l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié.

**6. Mise à disposition du droit d'emphytéose.** La Société aura le droit, dans les limites du présent droit d'emphytéose qui lui est consenti et dans le respect de l'exercice de l'Activité Permise de donner en location tout ou partie des Immeubles à des Entreprises Parrainées. Par dérogation à l'article 7, point 8), ces contrats de bail ne seront pas soumis à l'accord préalable du ministre ayant l'économie dans ses attributions, mais devront néanmoins respecter les «conditions de location à d'autres entreprises» indiquées ci-dessous ainsi que les conditions du contrat de bail type auxquelles cet article fait référence.

Toute autre forme de mise à disposition des Immeubles par la Société devra également respecter les «conditions de location à d'autres entreprises» indiquées ci-après mais devra en plus être préalablement autorisée par écrit par le ministre ayant l'économie dans ses attributions, lequel n'accordera son autorisation que sous le respect des conditions suivantes:

- l'activité du tiers devra correspondre à l'Activité Permise ou à une autre activité approuvée préalablement et par écrit par le ministre ayant l'économie dans ses attributions, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet le développement et la diversification économiques;

- l'activité devra être économiquement viable;

- l'activité devra représenter un intérêt économique et social significatif.

Conditions de location à d'autres entreprises

A) Contrat de bail et activité du locataire

La location d'une partie des Immeubles par la Société à une entreprise (qu'il s'agisse d'une Entreprise Parrainée ou non) sera régie par un contrat de bail écrit signé avec la Société et établi sur base d'un contrat-type préalablement approuvé par le ministre ayant l'économie dans ses attributions.

La Société devra informer le ministre ayant l'économie dans ses attributions au sujet de tout changement concernant les locations qui ont lieu dans le cadre de l'exercice de son Activité Permise (noms, dénominations ou raisons sociales,



actionnariat, activités, surfaces louées, durée du bail, nombre de salariés et remise d'une attestation du locataire qui s'engage à transférer son siège social dans la zone d'activités).

B) Surfaces données en location

La demande de location et la notification de location adressées au ministre ayant l'économie dans ses attributions devront être accompagnées des plans des locaux indiquant les surfaces louées ou à louer.

C) Durée de location

La durée de location devra être précisée et ne pourra pas dépasser la durée restante du droit d'emphytéose faisant objet des présentes.

D) Responsabilités

Le locataire devra s'engager vis-à-vis du ministre ayant l'économie dans ses attributions à respecter les clauses du présent acte pour autant que ces clauses soient applicables au locataire.

E) Sanctions

En cas de non-respect des conditions de location imposées par le ministre ayant l'économie dans ses attributions, ce dernier aura le droit de demander à la Société, à tout moment et sans délai, la résiliation du contrat de location. En cas de non obtempération, le ministre ayant l'économie dans ses attributions pourra procéder à la résiliation du droit d'emphytéose avec effet immédiat après mise en demeure préalable.

**7. Charges et Conditions.** Le présent droit d'emphytéose est apporté sous les charges et aux conditions suivantes, que l'emphytéote s'oblige à exécuter, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité, à savoir:

1) L'emphytéote prendra les biens faisant l'objet du présent droit d'emphytéose dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans pouvoir, à aucune époque, ni sous aucun prétexte, exiger de l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, aucune espèce de réparations.

2) L'emphytéote souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes qui peuvent grever ces biens sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, et à ses risques et périls, mais sans aucun recours contre l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits que ceux résultant de titres réguliers, non prescrits, ou de la loi.

3) L'emphytéote pourra faire, à ses frais, sur les terrains susdits, telles constructions et augmentations et tels travaux qu'il jugera à propos.

L'emphytéote exercera tous les droits attachés à la propriété des Immeubles sans pouvoir en aucun cas en diminuer la valeur. L'emphytéote laissera et abandonnera à l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, à l'expiration du présent droit d'emphytéose, les constructions qu'il a élevées, ainsi que toutes augmentations et tous embellissements qu'il aurait pu faire, sans pouvoir réclamer, ni pour les unes ni pour les autres, aucune espèce d'indemnité ni compensation. Tous les privilèges et hypothèques consentis par l'emphytéote ou ses ayants-droit devront être radiés respectivement levés par ses ou leurs soins.

4) L'emphytéote entretiendra, tant les bâtiments ci-dessus indiqués que tous les autres qu'il aurait jugé à propos d'y ajouter, entreprendra les grosses et menues réparations de toute nature qui s'imposent, sans pouvoir en exiger aucune de l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, et devra rendre le tout en bon état de toutes réparations à la fin du présent droit d'emphytéose. Toute perte des Immeubles ou des constructions sera à charge de l'emphytéote, sauf preuve de la force majeure. L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, sera en droit de réclamer des dommages et intérêts à l'emphytéote pour toutes les dégradations occasionnées par la négligence et le défaut d'entretien des Immeubles, ainsi que pour la perte des droits que l'emphytéote aurait laissé prescrire par sa faute.

5) L'emphytéote garnira les lieux loués et les tiendra constamment garnis de tous objets mobiliers.

6) L'emphytéote acquittera à la décharge de l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, et sans répétition contre lui, toutes les contributions publiques, taxes et charges auxquelles les biens loués et les constructions à faire pourront être imposés sous quelque dénomination que ce soit, à partir du 13 juin 2012.

7) L'emphytéote est tenu de se faire assurer auprès d'une compagnie d'assurances agréée au Grand-Duché de Luxembourg pour couvrir au moins:

- les risques d'incendie et des dégâts des eaux causés aux terrains faisant l'objet du présent acte et aux terrains attenants ainsi qu'aux bâtiments et aux équipements,
- les risques liés aux dégâts locatifs dont l'emphytéote pourrait se rendre responsable,
- les risques de responsabilité civile en général et plus particulièrement ceux résultant de son activité, de la pollution ou de la contamination des terrains faisant l'objet du présent acte et des terrains attenants, ainsi que des bâtiments et équipements.

8) Conformément à l'article 13-5 de la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes, l'emphytéote a la faculté d'aliéner son droit d'emphytéose et le grever de servitudes pendant la durée du droit d'emphytéose, sous le respect néanmoins des conditions qui vont suivre:

a) d'une manière générale, et sauf accord écrit contraire de l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, l'emphytéote ne peut aliéner son droit d'emphytéose, qu'à la condition que l'activité de ce tiers corresponde exactement à l'Activité Permise.

Toute aliénation devra faire l'objet d'une convention signée par l'emphytéote, le tiers concerné et l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, tandis que toute location ou autre mise à disposition devront être notifiées à l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, et approuvées préalablement et par écrit par ce dernier (sauf ce qui est dit à l'article 6).

Dans l'hypothèse où l'emphytéote devrait passer un acte d'aliénation auquel l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, n'a pas été partie, ce dernier pourra procéder à la résiliation avant terme, par lettre recommandée avec avis de réception, du présent droit d'emphytéose avec effet rétroactif au jour de la passation de l'acte concerné.

De même, l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, pourra résilier avant terme, moyennant respect d'un préavis de six mois par lettre recommandée avec avis de réception, le droit d'emphytéose, si l'emphytéote devait procéder à une location ou une quelconque autre mise à disposition à un tiers sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit de l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié (sauf ce qui est dit à l'article 6).

b) l'emphytéote pourra rétrocéder son droit d'emphytéose à l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié.

c) toute l'aliénation ne pourra se faire que sur l'intégralité du droit d'emphytéose ainsi que sur l'intégralité de la période restant à courir du droit,

d) l'emphytéote s'engage en cas d'aliénation à un tiers de veiller à ce que le nouvel emphytéote respecte toutes les dispositions du présent acte.

9) Outre les événements précisés à l'article 13-10 de la prédite loi du 22 octobre 2008, ayant pour conséquence la fin du droit d'emphytéose, celui-ci expire également, mais pas limitativement:

- au terme de la période de trente (30) années, définie ci-avant,

- par la rétrocession volontaire, avant terme, du droit d'emphytéose par l'emphytéote à l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié.

10) Si l'emphytéote devait cesser l'Activité Permise avant l'expiration du droit d'emphytéose, l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, serait en droit de résilier avant terme le présent droit d'emphytéose, moyennant respect d'un préavis de six mois par lettre recommandée avec avis de réception.

L'emphytéote est tenu d'avertir l'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, sans retard, par lettre recommandée avec avis de réception, de toute cessation ou réduction de son Activité Permise.

Toute résiliation anticipée du présent droit d'emphytéose fera l'objet soit d'une convention entre parties soit d'un jugement qui seront transcrits au bureau des hypothèques compétent.

11) Le présent acte concernant un droit d'emphytéose a été établi sur la base de la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes et les deux parties entendent se conformer entièrement à ladite loi, pour autant qu'il n'y soit pas dérogé de façon légale.

12) L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, agissant en sa qualité de fondateur au nom et pour le compte de la Société en voie de constitution, déclare avoir pu consulter avant le présent acte les originaux des certificats de performance énergétique couvrant les immeubles ECOSTART 1 et ECOSTART 2, portant le numéro P. 20120413.3895.1.m.V, établis le 13 avril 2012, conformément aux dispositions du règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels.

L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, préqualifié, agissant en sa qualité de fondateur au nom et pour le compte de la Société en voie de constitution, déclare avoir reçu au moment de la réception du présent acte l'original de ces certificats de performance énergétique, dont des copies de la première page, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

### III. RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Conformément à l'article 26-1 (1) de la Loi Société, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 29 mai 2012, établi par le cabinet de révision agréé BDO Audit, Société Anonyme, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.570, ici représentée par Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, qui conclut comme suit:

#### *Conclusion:*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 1.500.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.500 actions à émettre en contrepartie.»

Lequel rapport, après avoir été paraphé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

### IV. APPORT EN ESPECES

Les cinq cents (500) nouvelles actions ont été souscrites par la SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, préqualifiée, représentée par Madame Eva KREMER, prénommée, en vertu de la susdite procuration sous seing privé datée du 11 juin 2012.

Ces actions devant être émises pour un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), ont été entièrement libérées par un apport en espèces.

Le notaire instrumentant a constaté que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi Société ont été accomplies.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par (i) un paiement en espèces de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) et (ii) un apport en nature d'un million cinq cent mille euros (EUR 1,500.000,-).

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ EUR 3.200,- (trois mille deux cents Euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à six (6).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

1. Monsieur Mario GROTZ, Conseiller de gouvernement 1ère classe, né à Clervaux le 5 octobre 1969, demeurant professionnellement à 19-21 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Monsieur Léon DEEDERICH, Conseiller de gouvernement, né à Luxembourg le 14 juillet 1970, demeurant professionnellement à 18-20 Montée de la Pétrusse, L-2915 Luxembourg;

3. Monsieur Michèle GALLO, Chef de projet, né à Luxembourg le 27 septembre 1979, demeurant professionnellement à 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg - Kirchberg;

4. Monsieur Jean-Pol MICHEL, Business Development Director, né à Erneuville (Belgique) le 29 octobre 1963, demeurant professionnellement à 29, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg - Kirchberg;

5. Monsieur Patrick NICKELS, Vice-Président de la SNCI, né à Luxembourg le 3 mai 1960, demeurant professionnellement à 19-21 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

6. Monsieur Gilles SCHOLTUS, Conseiller de Direction Adjoint, né à Luxembourg le 26 janvier 1970, demeurant professionnellement à 19-21 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs viendront à expiration après la tenue de l'assemblée générale de l'année 2016.

3. La société anonyme «PKF Abax Audit», ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.867, est nommée Réviseur d'Entreprises de la Société.

Son mandat viendra à expiration après la tenue de l'assemblée générale de l'année 2015.

4. Le siège social de la Société est fixé à 9, avenue des Hauts-Fourneaux, L-4362 Esch-sur-Alzette.

#### *Déclaration*

Les parties déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de l'opération immobilière faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits ne proviennent pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Pouvoirs*

Les parties, agissant dans un intérêt commun donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire instrumentant, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux d'état civil.

#### *Annexes*

Les Annexes numérotées dont question au présent acte ont été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant et resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

92412

*Approbation*

Le présent acte et notamment le droit d'emphytéose faisant l'objet de l'apport en nature à la Société a été approuvé au préalable par Monsieur le Ministre des Finances et Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur en vertu d'une autorisation donnée le 16 mai 2012, laquelle approbation, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte, lequel notaire déclare que le numéro d'identité de la société «TECHNOPORT S.A.» est le suivant: 2012 22 07 073.

Signé: EHLINGER, KREMER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 juin 2012. Relation: CAP/2012/2389. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 juillet 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012080949/567.

(120113859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**ASE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.100,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.328.

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

ASE Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of ASE Finance S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company") and incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 1 June 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- That all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro to Pounds Sterling and subsequent (i) conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company from Euro to Pounds Sterling and (ii) decrease of the share capital so that the share capital finally amounts to £10,096 (ten thousand ninety-six Pounds Sterling) represented by 10,096 (ten thousand ninety-six) shares having a nominal value of £1.00 (one Pound Sterling);

3. Increase of the share capital of the Company by way of a contribution in kind in order to raise it from its current amount of £10,096 (ten thousand ninety-six Pounds Sterling) to £10,100 (ten thousand one hundred Pounds Sterling) by the issuance of 4 new shares of the Company to the Sole Shareholder;

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company;

5. Modifications and restatement of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder waived its rights to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolved to convert the currency of the share capital of the Company from Euro into Pounds Sterling using the exchange rate EUR/Pounds Sterling of 0.8077 (zero point eight zero seven seven) provided by the European Central Bank as at 11 June 2012.

The Sole Shareholder further resolved to subsequently convert, with effect as at the date hereof, the currency of the nominal value of all the shares of the Company from EUR 1 (one Euro) to £0.8077 (zero point eight zero seven seven Pounds Sterling).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to £10,096.25 (ten thousand ninety-six point twenty-five Pounds Sterling) and is represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of £0.8077 (zero point eight zero seven seven Pounds Sterling) each.

The Sole Shareholder immediately resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of £0.25 (zero point twenty-five Pounds Sterling), which shall be allocated to the legal reserve of the Company so as to decrease it from its current amount of £10,096.25 (ten thousand ninety-six point twenty-five Sterling Pounds) to £10,096 (ten thousand ninety-six point Sterling Pounds).

The Sole Shareholder subsequently resolved to increase the nominal value of the shares of the Company, without changing the amount of the share capital of the Company, from £0.8077 (zero point eight zero seven seven Pounds Sterling) to £1.00 (one Pound Sterling) by the cancellation of 2,404 (two thousand four hundred four) shares issued by the Company and held by the Sole Shareholder.

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to £10,096 (ten thousand ninety-six Pounds Sterling) and is represented by 10,096 (ten thousand ninety-six) shares with a nominal value of £1.00 (one Pound Sterling) each.

*Third resolution:*

Further to the conversion mentioned above, the Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of £4.00 (four Pound Sterling), so as to raise it from its current amount of £10,096 (ten thousand ninety-six Pounds Sterling) to £10,100 (ten thousand one hundred Pounds Sterling) by the issuance of 4 (four) new shares with a nominal value of £1.00 (one Pound Sterling) each (the "New Shares"), to be fully paid-up through a contribution in kind as described below, subject to the payment of a global share premium amounting to £103,342 (one hundred and three thousand three hundred and forty-two Pounds Sterling) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium").

*Intervention – Subscription – Payment*

Thereupon intervened the Sole Shareholder, represented as stated above who declared to subscribe for the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder a contribution in kind as described below.

*Description of the contribution*

The contributions made by the Sole Shareholder is composed of a receivable in an aggregate amount of £103,346 (one hundred and three thousand three hundred and forty-six Pounds Sterling) held by the Sole Shareholder against the Company in exchange for the New Shares and the payment of the Share Premium (the "Contribution").

*Valuation*

The Contribution is valued at an aggregate amount of £103,346 (one hundred and three thousand three hundred and forty-six Pounds Sterling).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 12 June 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as the Sole Shareholder holding 10,100 (ten thousand one hundred) shares having a nominal value of £1.00 (one Pound Sterling);

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the Sole Shareholder unanimously resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at £10,100 (ten thousand one hundred Pounds Sterling), represented by 10,100 (ten thousand one hundred) corporate units in registered form, having a par value of one Pound Sterling (£1.00) each, all subscribed and fully paid-up.”

No other amendment is to be made at this article.

*Fifth resolution:*

The Sole Shareholder unanimously resolved to amend article 11.2 of the articles of association of the Company so that they read as follows:

“11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures. (...)

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least seven (7) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and the circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(...)

No other amendments are to be made to these articles.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-Euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le douzième jour de juin.

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera dépositaire des présentes.

**A comparu:**

ASE Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'«Associé Unique»), dûment représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de ASE Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (La «Société») et constituée par acte notarié par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> juin 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entière part du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, duquel l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III. – Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro à la Livre Sterling et (i) conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de l'Euro à la Livre Sterling et (ii) diminution du capital social afin que le capital social s'élève à £10.096 (dix mille quatre-vingt-seize Livres Sterling);



3. Augmentation du capital social de la Société au moyen d'un apport en nature afin de la porter de son montant actuel de £10.096 (dix mille quatre-vingt-seize Livres Sterling) à £10.100 (dix mille cents Livres Sterling) par l'émission de 4 nouvelles parts sociales de la Société à l'Associé Unique;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

5. Modifications et refonte des statuts de la Société; et

6. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social de la Société, de l'Euro à la Livre Sterling en utilisant le taux de change EUR/Livre Sterling de 0,8077 (zéro virgule huit zéro sept sept) fourni par la Banque Centrale Européenne à la date du 11 juin 2012.

L'Associé Unique décide en outre de convertir par la suite la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société de 1 EUR (un Euro) en £0,8077 (zéro virgule huit zéro sept sept Livres Sterling) avec effet à la date du présent acte.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève maintenant à £10.096,25 (dix mille quatre-vingt-seize Livres Sterling et vingt-cinq pence) et est représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de £0,8077 (zéro virgule huit zéro sept sept Livres Sterling) chacune.

L'Associé Unique décide immédiatement de réduire le capital social de la Société d'un montant de £0,25 (vingt-cinq pence), qui sera alloué à la réserve légale de la Société afin de le réduire de son montant actuel de £10.096,25 (dix mille quatre-vingt-seize Livres Sterling et vingt-cinq pence) à £10.096 (dix mille quatre-vingt-seize Livres Sterling).

L'Associé Unique décide ensuite d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société, sans modifier le montant du capital social de la Société, de £0,8077 (zéro virgule huit zéro sept sept Livres Sterling) à £1,00 (une Livre Sterling) par l'annulation de 2.404 (deux mille quatre cent quatre) parts sociales émises par la Société et détenues par l'Associé Unique.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève désormais à £10.096 (dix mille quatre-vingt-seize Livres Sterling) et est représenté par 10.096 (dix mille quatre-vingt-seize) parts sociales d'une valeur nominale de £1,00 (une Livre Sterling) chacune.

*Troisième résolution:*

Suite à la conversion ci-dessus mentionnée, l'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de £4,00 (quatre Livre Sterling), afin de le porter de son montant actuel £10.096 (dix mille quatre-vingt-seize Livres Sterling) à £10.100 (dix mille cent Livres Sterling) par l'émission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de £1,00 (une Livre Sterling) chacune (les «Nouvelles Parts»), devant être payées au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de £103.342 (cent trois mille trois cent quarante-deux Livres Sterling), payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»).

*Intervention – Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Associé Unique, représenté tel que déclaré ci-dessus qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

*Description de l'apport*

L'apport effectué par l'Associé Unique est composé d'une créance d'un montant global de £103.346 (cent trois mille trois cent quarante-six Livres Sterling) détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société en échange des Nouvelles Parts et du paiement de la Prime d'Emission (l'«Apport»).

*Evaluation*

L'Apport est évalué à un montant global de £103.346 (cent trois mille trois cent quarante-six Livres Sterling).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport daté du 12 juin 2012 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de l'Associé Unique détenant 10.100 (six mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de £1,00 (une Livre Sterling) chacune.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à £10.100 (dix mille cent Livres Sterling), représenté par 10.100 (dix mille cent) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (£1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.»

*Cinquième résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le second et le septième paragraphes des articles 11.2 et 16.1 des statuts de la Société afin de les lire comme suit:

«11.2. Notices, Quorum, Majorité et Procédures de votes. (...)

(ii) Préavis écrit de chaque Assemblée Générale est donné à tous les membres au moins sept (7) jours calendaires en avance de la date des assemblées, excepté en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances sont établies dans le préavis de l'assemblée.

(...))»

Aucune autre modification n'a été faite à ces articles

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.-Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28512. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081004/234.

(120115080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2012*

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des gérants:

- Mr. Jorge Iragorri
- Mr. Frank Lagerstedt
- Mr. Lambert Schroeder

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.  
Pour la Société

Référence de publication: 2012081349/16.

(120115330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Allseeds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.405.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Allseeds S.A. (hereinafter referred to as the "Corporation"), a public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 154405. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of the undersigned notary dated July 22<sup>nd</sup>, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1777 dated August 31<sup>st</sup>, 2010.

The meeting is chaired by Ms. Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Berbourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. The shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at five million US Dollars (USD 5,000,000.-), are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the special report of the Board of Directors of the Corporation on the proposed creation of an authorized share capital and the removal or limitation of the preferential subscription rights of the shareholders;

2. Creation of an authorized share capital in an amount of six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six US Dollars (USD 6,410,256.-) divided into six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six (6,410,256) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, and authorization given to the Board of Directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription, (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment of the new shares, (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash and (iv) perform all other acts necessary for increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital;

3. Corporate capital increase in the amount of four thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 4,699.-) by the issue of four thousand six hundred and ninety-nine (4,699) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, along with a share premium in the amount of forty-five thousand two hundred and ninety-eight US Dollars and thirty-six cents (USD 45,298.36);

4. Waiver of the preferential subscription right of all the existing shareholders in favor of Mr. Alexander Feldmann, born on October 17<sup>th</sup>, 1956, in Zhitomir, Ukraine, having his address at Canzstrasse 35, 71384 Weinstadt, Grossheppach, Germany, and agreement by the existing shareholders with the subscription of the four thousand six hundred and ninety-nine (4,699) new shares by Mr. Alexander Feldmann, prenamed;

5. Subscription and full payment by Mr. Alexander Feldmann, prenamed, of all the new issued shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) per share and have them fully paid up in nominal value, along with the payment of a share premium in the amount of forty-five thousand two hundred and ninety-eight US Dollars and thirty-six cents (USD 45,298.36), by a contribution in cash for a total amount of forty-nine thousand nine hundred and ninety-seven US Dollars and thirty-six cents (USD 49,997.36); and

6. Subsequent amendment of article 6 of the Corporation's articles of association to give it henceforth the following wording:

## " Art. 6. Corporate Capital.

6.1 The issued corporate capital is set at five million four thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 5,004,699.-) represented by five million four thousand six hundred and ninety-nine (5,004,699) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The shares shall only be created as registered shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 The Corporation's authorized corporate capital, including the issued corporate capital, shall amount to six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six US Dollars (USD 6,410,256.-) represented by six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six (6,410,256) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

6.4 The Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the shareholders' resolutions adopted on June 27<sup>th</sup>, 2012, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) increase the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by issuing new shares against payment in cash or in kind, (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment of the new shares, (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash and (iv) perform all other acts necessary for increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital"; and

## 7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

### *First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to approve the special report dated May 31<sup>st</sup>, 2012 prepared by the Board of Directors of the Corporation in accordance with article 32-3 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to create an authorized share capital in an amount of six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six US Dollars (USD 6,410,256.-) divided into six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six (6,410,256) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, and further resolved to grant an authorization to the Board of Director, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuance of new shares against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription, (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment of the new shares, (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash and (iv) perform all other acts necessary for increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital.

### *Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by four thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 4,699.-) in order to raise it from its present amount of five million US Dollars (USD 5,000,000.-) to five million four thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 5,004,699.-) by the issue of four thousand six hundred and ninety-nine (4,699) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, along with a share premium in the amount of forty-five thousand two hundred and ninety-eight US Dollars and thirty-six cents (USD 45,298.36).

### *Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the waiver of the preferential subscription right of all the existing shareholders, in favor of Mr. Alexander Feldmann, prenamed and agree with the subscription of four thousand six hundred and ninety-nine (4,699) new shares by this latter.

### *Fifth resolution*

The meeting resolved to acknowledge the subscription by Mr. Alexander Feldmann, prenamed, of all the four thousand six hundred and ninety-nine (4,699) new shares and have them fully paid-up, along with the payment of a share premium in the amount of forty-five thousand two hundred and ninety-eight US Dollars and thirty-six cents (USD 45,298.36), by a contribution in cash for a total amount of forty-nine thousand nine hundred and ninety-seven US Dollars and thirty-six

cents (USD 49,997.36), so that, from now on, the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

#### *Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of shareholders decides to amend article 6 of the Corporation's articles of association to give it henceforth the following wording:

#### **" Art. 6. Corporate Capital.**

6.1 The issued corporate capital is set at five million four thousand six hundred and ninety-nine US Dollars (USD 5,004,699.-) represented by five million four thousand six hundred and ninety-nine (5,004,699) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The shares shall only be created as registered shares.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

6.3 The Corporation's authorized corporate capital, including the issued corporate capital, shall amount to six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six US Dollars (USD 6,410,256.-) represented by six million four hundred and ten thousand two hundred and fifty-six (6,410,256) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

6.4 The Board of Directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the shareholders' resolutions adopted on June 27<sup>th</sup>, 2012, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) increase the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by issuing new shares against payment in cash or in kind, (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment of the new shares, (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash and (iv) perform all other acts necessary for increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille douze, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Allseeds S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154405. La Société fut constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 22 juillet 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations n° 1777 du 31 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des cinq millions (5.000.000) d'actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000.-) est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation du rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société sur le projet de création d'un capital autorisé et suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription des actionnaires;

2. Création d'un capital autorisé d'un montant de six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six Dollars américains (USD 6.410.256,-) divisé en six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six (6.410.256) actions d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, et autorisation donnée au Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces ou en nature, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions, (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces et (iv) accomplir tous les actes nécessaires aux augmentations de capital dans la limite du capital autorisé;

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains (USD 4.699,-) par la création et l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (4.699) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains et trente-six cents (USD 45.298,36);

4. Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires existants en faveur de M. Alexander Feldmann, né le 17 octobre 1956 à Zhitomir, Ukraine, ayant son adresse à Canzstrasse 35, 71384 Weinstadt, Grosshepach, Allemagne, et approbation par lesdits actionnaires existants de la souscription de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (4.699) actions par M. Alexander Feldmann, prénommé;

5. Souscription et libération intégrale par M. Alexander Feldmann, prénommé, de la totalité des nouvelles actions émises d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains et trente-six cents (USD 45.298,36), par apport en numéraire pour un montant total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et trente-six cents (USD 49.997,36); et

6. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à cinq millions quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains (USD 5.004.699,-) représenté par cinq millions quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (5.004.699) actions d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les actions seront seulement émises sous forme nominative.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

6.3 Le capital autorisé de la Société, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six Dollars américains (USD 6.410.256,-) représenté par six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six (6.410.256) actions d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

6.4. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de la décision des actionnaires adoptée le 27 juin 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces ou en nature, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions, (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces et (iv) accomplir tous les actes nécessaires aux augmentations de capital dans la limite du capital autorisé»; et

7. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver le rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société en date du 31 mai 2012 préparé conformément à l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer un capital autorisé d'un montant de six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six Dollars américains (USD 6.410.256,-) divisé en six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six (6.410.256) actions d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, et d'autoriser le Conseil d'Administration,



pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces ou en nature, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions, (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces et (iv) accomplir tous les actes nécessaires aux augmentations de capital dans la limite du capital autorisé.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains (USD 4.699,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq millions de Dollars américains (USD 5.000.000,-) à cinq millions quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains (USD 5.004.699,-) par la création et l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (4.699) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission d'un montant de quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains et trente-six cents (USD 45.298,36).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la renonciation à leur droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, en faveur de M. Alexander Feldmann, prénommé, et d'approuver la souscription de quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (4.699) actions par ce dernier.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la souscription par M. Alexander Feldmann, prénommé, de la totalité des quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (4.699) nouvelles actions et les libérer intégralement, avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Dollars américains et trente-six cents (USD 45.298,36), par apport en numéraire pour un montant total de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept Dollars américains et trente-six cents (USD 49.997,36), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Sixième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

##### **« Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social est fixé à cinq millions quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains (USD 5.004.699,-) représenté par cinq millions quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf (5.004.699) actions d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les actions seront seulement émises sous forme nominative.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

6.3 Le capital autorisé de la Société, incluant le capital social émis, est fixé à un montant de six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six Dollars américains (USD 6.410.256,-) représenté par six millions quatre cent dix mille deux cent cinquante-six (6.410.256) actions d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

6.4. Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de la décision des actionnaires adoptée le 27 juin 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en espèces ou en nature, (ii) déterminer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions, (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces et (iv) accomplir tous les actes nécessaires aux augmentations de capital dans la limite du capital autorisé».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2012. Relation: ECH/2012/1073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080962/280.

(120115108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Radiant Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.809.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juillet 2012, il est décidé de nommer Monsieur Fabio MASTRO-SIMONE, né le 13 février 1978 à Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, gérant de catégorie A avec effet au 28 juin 2012. Son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31/12/2012.

Lors de cette même assemblée, il est décidé que les mandats de tous les gérants actuels viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31/12/2012.

Luxembourg, le 06/07/2012.

Pour: Radiant Fund Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2012081460/19.

(120115167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Bertlinck S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 124.960.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 4 juillet 2012*

Le mandat de Madame Sylvie TALMAS, née le 03/04/1974 à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement n'est pas reconduit.

Les mandats des Administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) tous deux résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Monsieur Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est nommé au poste d'Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Le mandat du Commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BERTLINCK S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012081036/23.

(120115394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Luxinnovation GIE, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.  
R.C.S. Luxembourg C 16.

—  
*Décisions de l'Assemblée générale du 30 mars 2012*

Remplacement du membre suppléant de la Chambre des Métiers, du membre effectif de la FEDIL-Business Federation et nomination d'un nouveau membre effectif du Conseil de Gérance

L'Assemblée générale nomme unanimement à partir du 30 mars 2012 et en vue de remplacer Madame Jeannette MÜLLER et de terminer le mandat de Madame Christiane BRAM, démissionnaire,

*Membre suppléant*

Monsieur Thomas dit Tom MAJERES, demeurant professionnellement à  
Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg  
2 Circuit de la Foire Internationale  
L-1347 Luxembourg

L'Assemblée générale nomme unanimement à partir du 30 mars 2012 et en vue de remplacer Monsieur René Winkin, démissionnaire,

*Membre effectif*

Monsieur Romain LANNERS, demeurant professionnellement à  
Business Federation Luxembourg Fedil  
7 rue Alcide de Gasperi  
L-1615 Luxembourg

L'Assemblée générale nomme unanimement à partir du 30 mars 2012,  
Membre effectif du Conseil de Gérance (indépendant)

Monsieur Raymond SCHADECK, demeurant à  
44 rue des Prunelles  
L-5639 Mondorf

Conformément à l'article 8 des statuts du GIE, les mandats de Monsieur Tom Majeres, de Monsieur Romain Lanners et de Monsieur Raymond Schadeck se termineront lors de l'Assemblée générale de mars 2013.

Référence de publication: 2012081697/31.

(120115413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Bihor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9132 Schieren, 3, Neie Wee.  
R.C.S. Luxembourg B 119.642.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 06-07-2012*

Le soussigné, Monsieur LATIC Edin, seul associé de la Société BIHOR S.à r.l. a pris à ce jour les décisions suivantes:

-1-

*Première résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur SABOTIC Berhan, demeurant à L-2146 LUXEMBOURG, 73, rue de Merl de son poste de gérant technique.

-2-

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur LATIC Edin, demeurant à L-9132 SCHIEREN, 3, Neiewee, comme gérant unique.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

*Pour l'assemblée générale*  
Monsieur LATIC Edin

Référence de publication: 2012081041/20.

(120115404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**COMELEC, Compagnie de Conception et d'Electricité Générale SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 6, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 80.864.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2012.*

*Résolution unique*

Les associés décident de modifier le pouvoir de signature de la société qui pourra désormais être engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.

Signature

Référence de publication: 2012081089/15.

(120115361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Vouvray S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.921.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de VOUVRAY S.A. SPF. tenue extraordinairement le 28 juin 2012*

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 14/03/2012, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Mademoiselle Andreea Antonescu, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur est confirmé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Grégory Guisard, Administrateur démissionnaire.

Le mandat du nouvel Administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2017.

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit: Messieurs Didier Schönberger et Nicolas Hamel et Madame Natacha Kolodziej-Steuermann.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012081611/22.

(120115138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.983.

—  
*Beschlüsse der Generalversammlung ordentliche Generalversammlung vom 05.06.2012*

TOP 3:

*Beschluss - Bestellung Wirtschaftsprüfer*

Die Generalversammlung bestellt für das Geschäftsjahr 2012 PricewaterhouseCoopers Luxembourg, zum Wirtschaftsprüfer.

Luxembourg, den 05.06.2012.

Die Sparkasse Bremen AG / Torge Mühlfordt / Martin Huber / Lars Rosenfeld

Unterschrift / - / - / -

Référence de publication: 2012081186/15.

(120115395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Goodrich XCH Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.500,00.**

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.442.

En date du 21 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Raymont Lejoncq, en tant que gérant de la classe A, avec effet au 20 juin 2012.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la classe A de la Société:

- Monsieur Mark Bole né le 19 janvier 1959 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à 534 rue de Neudorf, 2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 22 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Madame Janice Allgrove

Monsieur Mark Bole

*Gérants de classe B:*

Monsieur Jeannot Jonas

Monsieur Stephen Callan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

GOODRICH TMM LUXEMBOURG B.V.

Référence de publication: 2012081219/25.

(120115387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Matterhorn Mobile Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.831.

EXTRAIT

En date du 05 juillet 2012, l'actionnaire unique de la Société décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame Cindy TEIXEIRA, née le 05 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012081329/14.

(120115164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Health Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36-38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 67.057.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, le 14 octobre 1998, publié au Mémorial C N° 40 du 29 janvier 1999. Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange le 04 janvier 1999, publié au Mémorial C N°295 du 28 avril 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 novembre 2011 Réunie au siège social à 11 heures*

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats de Monsieur Roland KRECKE, demeurant 8, rue G.D Charlotte, L-7209 Walferdange en qualité d'Administrateur-Président du Conseil d'Administration, ainsi que les mandats de Monsieur Paul BOLLENDORF, domicilié 175, rue de Reckenthal L 2410 Luxembourg et de Madame Irène HUWER, domicilié 9, rue Aloyse Hengten L-3393 Roedgen.

L'Assemblée décide également de nommer Monsieur Dominique PHILIPPE, domicilié professionnellement 63-65, rue de Merl L 2146 Luxembourg en remplacement du cabinet MAZARS dont le mandat n'a pas été renouvelé par l'Assemblée.

Les mandats ainsi nommés se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir au mois de juin 2017.

*Administrateur*

Référence de publication: 2012081241/20.

(120115338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Discovery A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 169.876.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth June.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Discovery Portugal Real Estate Fund, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number B 167.560 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by its general partner and unlimited shareholder (associé gérant commandité), Discovery Portugal Real Estate Management, a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under company number B 167.546 and having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Me Sébastien Moies, lawyer, professionally residing in L-2314 Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated on June 28<sup>th</sup> 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form - Corporate Name.**

1.1 There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Discovery A S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined in article 8 hereof) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a military, political, economic or social situation which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, arise or be deemed imminent, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Object.**

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.



3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

#### **Art. 6. Shares indivisibility.**

6.1 Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

### **Chapter III. - Management**

#### **Art. 8. Management.**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (conseil de gérance; hereafter the "Board of Managers"), divided into class A managers (each, a "A Manager") and class B managers (each, a "B Manager").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.**

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.**

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two A Managers or by the joint signature of any one A Manager and any one B Manager together or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers, or in case of a Sole Manager, by the Sole Manager.

**Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers.**

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or by any two managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any two managers.

**Chapter IV. - General meeting of shareholders****Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholders(s) Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V. - Business year****Art. 14. Business Year.**

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

#### **Art. 15. Distribution Right of Shares.**

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

### **Chapter VI. - Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution and Liquidation.**

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

### **Chapter VII. - Applicable law**

#### **Art. 17. Applicable Law.**

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

#### *Subscription - Payment*

Discovery Portugal Real Estate Fund, prenamed, subscribes to all the one hundred twenty-five (125) Shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a Share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,300.-Euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, Discovery Portugal Real Estate Fund, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
  - Sandra Guerreiro, professionally residing at Av. Eng. Duarte Pacheco 26-8, PT-1070-110 Lisboa, Portugal, as A Manager;
  - Eduard von Kymmel, professionally residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as B Manager; and
  - Robert Archbold, professionally residing at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, as B Manager.
- 2) The Company shall have its registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, (Grand Duchy of Luxembourg).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Discovery Portugal Real Estate Fund, une société en commandite par actions ayant la qualité de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.560 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par son associé gérant commandité, Discovery Portugal Real Estate Management, une société anonyme, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.546 et ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La comparante ci-dessus est représentée par Me Sébastien Moies, avocat, résidant professionnellement à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 juin 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.**

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Discovery A S.à r.l" qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après, les "Statuts").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (ainsi que définis à l'article 8 ci-dessous), est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, des intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société peut effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société peut aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société peut également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société

n'entrera dans aucune opération qui l'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société peut, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre ou autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, dans des conditions considérées comme appropriées, avec ou sans sûretés;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et en général, toutes opérations nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Chapitre II. - Capital, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500 €) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent Euro (ci-après reprises comme les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont ensemble dénommés ci-après les "Associés".

5.2 En complément du capital social, il peut être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est laissé à la libre disposition de l' ou des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales confèrent des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

#### **Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.**

6.1 Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

### **Chapitre III. - Gérance**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l' (des) Associé(s). Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ciaprès le "Conseil de Gérance"), réparti entre gérants de classe A (chacun, un "Gérant de Classe A") et gérants de classe B (chacun, un "Gérant de Classe B").

8.2 Les gérants ne doivent pas obligatoirement être des Associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'(des) Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la Société.**

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants de Classe A, ou par la signature

conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance, ou en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique.

#### **Art. 11. Délégation et Gent du gérant unique ou du conseil de Gérance.**

11.1 Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de Gérance.**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités et exigences de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration par écrit, par télégramme, fax, e-mail ou lettre à un autre gérant. Un gérant peut également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique sera autorisée si chaque gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participant, utilisant ou non ce type de technologie et chaque gérant participant sera réputé être présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal d'une réunion du Conseil de Gérance sera signé par le président ou deux gérants présents ou représentés lors de l'assemblée.

12.8 Des extraits seront certifiés par deux gérants.

### **Chapitre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes**

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

### **Chapitre V. - Exercice social**

#### **Art. 14. Exercice social.**

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance; prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.



**Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.**

15.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint un dixième du capital social de la Société.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance proposera que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'(les) Associé(s).

**Chapitre VI. - Liquidation****Art. 16. Dissolution et Liquidation.**

16.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Chapitre VII. - Loi applicable****Art. 17. Loi applicable.**

17.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

*Souscription - Libération*

Discovery Portugal Real Estate Fund, préqualifiée, souscrit cent vingt-cinq (125) Parts Sociales d'une valeur de cent (100) Euro entièrement payées en numéraire pour un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.300,-Euro.

*Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, Discovery Portugal Real Estate Fund, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Sandra Guerreiro, résidant professionnellement Av. Eng. Duarte Pacheco 26-8, PT-1070-110 Lisboa, Portugal, en qualité de Gérant de Classe A;
- Eduard Von Kymmel, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet L-2180, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Classe B;
- Robert Archbold, résidant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de Gérant de Classe B.

2) Le siège social de la Société sera établi au L-2180, Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Moies, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30838. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081104/434.

(120115111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**I.D.S. Umbrella Fund S.A. SIF - SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.317.

L'assemblée générale ordinaire du 2 juillet 2012 a décidé de renouveler les mandats de M. Cédric Van Rijckevorsel, M. Baudouin Jolly, M. Jean-Jacques Axelroud, M. Anthony Martin et M. Dominique Jooris en tant que membres du conseil d'administration de I.D.S. UMBRELLA FUND S.A. SIF-SICAV.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013:

Cédric Van Rijckevorsel, Membre du Conseil d'Administration

2, Chemin de l'Ecorcherie

CH-1253 Vandoeuvres

Baudouin Jolly, Membre du Conseil d'Administration

33, Clos des Lauriers

B-1150 Bruxelles (Waluwe Saint-Pierre)

Jean-Jacques Axelroud, Membre du Conseil d'Administration

89A, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Anthony Martin, Membre du Conseil d'Administration

41, Impasse des Sylènes

F-74890 Bons-en-Chablais

Dominique Jooris, Membre du Conseil d'Administration

House A,

5, Mount Austin Road, The Peak

Hong Kong, China

BDO Audit a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012081255/35.

(120115341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Inter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.859.

Par résolutions prises en date du 24 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sandra Rolland, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 24 mai 2012 et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 24 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012081270/15.

(120115272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**JPMorgan Specialist Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 158.266.

—  
*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2012*

*Composition du Conseil d'Administration:*

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Trevor C. Ash, Monsieur Jean Frijns et Monsieur Nicolas Deblauwe en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

- L'Assemblée a noté la démission de Monsieur Peter Schwicht en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 19 juin 2012.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers en date du 29 juin 2012, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012.

Au 29 juin 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Jacques Elvinger (Président du Conseil d'Administration)
- M. Trevor C. Ash
- M. Jean Frijns
- M. Nicolas Deblauwe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

JPMorgan Specialist Investment Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

*Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2012081290/28.

(120115215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Luxflower SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.798.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz am 31. Dezember 2011 um 18.00 Uhr*

Die Versammlung nimmt den Rücktritt von Herrn William DE VUYST als Verwaltungsratsmitglied und als delegierten Verwalter an.

Die Versammlung nimmt Kenntnis davon, dass der vakante Sitz im Verwaltungsrat nicht besetzt werden kann, da zur Zeit kein geeignete(r) Kandidat(in) sich gemeldet hat. Die Versammlung beschliesst deshalb einstimmig, den Posten jetzt nicht zu besetzen und nach einer geeigneten Person zu suchen.

Die Verwaltung der Gesellschaft wird durch die beiden verbleibenden Verwalter gemeinsam fortgesetzt, bis eine Generalversammlung anderweitig beschliesst.

Die ausserordentliche Versammlung beschliesst einstimmig den Gesellschaftssitz von L - 9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart, nach L - 9991 Weiswampach, 64, Gruuss Strooss zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2012081308/21.

(120115257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Persona Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 99.887.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2012*

*Sixième résolution*

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de John Seil et ratifie la cooptation de l'administrateur Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

*Septième résolution:*

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à effet du 26/05/2012, de M. Pierre LENTZ, Conseiller fiscal, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg le 22/04/1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERSONA LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012081436/23.

(120115195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**L.C.C. Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 52.892.700,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 167.848.

—  
L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-HUIT (28) JUIN.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "L.C.C. HOLDING" ayant son siège social à Luxembourg, 23 rue Jean Jaurès, constituée suivant acte reçu par le notaire comparant, acte publié au Mémorial C n° 1163 du 9 mai 2012, et immatriculée au RCS sous le numéro B 167.848.

Ladite société a un capital social actuel de CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 5.479.000),

représenté par CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX (54.790) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Jessy Bouché, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Stephanie RAGNI, employée privée élisant domicile au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Stephanie RAGNI, employée privée élisant domicile au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les associés présents ou représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ensuite, la présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que suivant la liste de présence, l'intégralité du capital social souscrit est présent à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour, ainsi que cela résulte de la susdite liste de présence jointe en annexe au présent acte.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social par apport en nature de EUR 47.413.700,- (quarante-sept millions quatre cent treize mille sept cent euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 5.479.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix-neuf mille euros) à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros) par

l'émission de 474.137 (quatre cent soixante-quatorze mille cent trente-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros), représenté par 528.927 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune, intégralement libérées.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame la Présidente et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de 47.413.700,- (quarante-sept millions quatre cent treize mille sept cents euros) pour porter le capital de son montant actuel de EUR 5.479.000,- (cinq millions quatre cent soixante-dix-neuf mille euros) à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros) par l'émission de 474.137 (quatre cent soixante-quatorze mille cent trente-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

à souscrire et à libérer ainsi qu'il suit:

1) Monsieur Gabriel Léo Jean-Pierre Bahadourian, Avenue de Budé, 31, CH-1202 Genève, à concurrence de 474.137 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par part sociale, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.736 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et 19.918 actions en nue-propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

#### *Souscription - Libération*

1. Alors est intervenu Monsieur Gabriel Léo Jean-Pierre Bahadourian, précité lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 474.137 parts sociales nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par part sociale, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.736 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg et 19.918 actions en nue-propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg,

lequel apport étant évalué à EUR 47.413.700,- (quarante-sept millions quatre cent treize mille sept cent euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 474.137 parts sociales nouvelles en pleine propriété par le susdit souscripteur.

La preuve du transfert des actions de «EURO ETHNIC FOODS GLOBAL» à la société «L.C.C. HOLDING» a été rapportée au notaire instrumentant par une déclaration signée des administrateurs d'EURO ETHNIC FOODS GLOBAL.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des associés, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 52.892.700,- (cinquante-deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille sept cent euros) représenté par 528.927 (cinq cent vingt-huit mille neuf cent vingt-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs à chaque gérant de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les parts sociales apportées à la libre disposition de la société L.C.C. HOLDING et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 6.700,-

#### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de la notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte

Signé: J. BOUCHÉ, S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 29 juin 2012. Relation: RED/2012/883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 juillet 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012081303/95.

(120115020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Oryx Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.687.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 06.07.2012*

*Résolution*

Monsieur Lucien VOET étant décédé, Monsieur Mario CASTRO, né le 02/02/1963 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Community Link SA, administrateur de la société Oryx Consulting SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081405/13.

(120115104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**MEZZANINE 2000 (Prezioso) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.147.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

European Mezzanine Fund III, a limited partnership having its registered address at 30, King Street, London EC2V 8EH, registered in England at the Partnerships Registry under number LP 6249 (the "Sole Shareholder"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 20, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the Sole Shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Mezzanine 2000 (Prezioso) S.à r.l., having its registered address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109 147, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated on June 22<sup>nd</sup>, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1251, on November 22<sup>nd</sup>, 2005 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The Company's activity has ceased and all the major Company's liabilities have been settled.

IV. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to act as the liquidator of the Company.



*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to take over all assets of the Company and guarantee the payment of all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved, consequently, to close the liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to wholly and fully discharge the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of the date hereof.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved that the accounting books and documents of the dissolved Company shall be kept at the registered office of the dissolved Company during a period of five years.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille douze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

European Mezzanine Fund III, un partnership de droit anglais ayant son siège social au 30, King Street, Londres EC2V 8EH, enregistrée auprès du Registre des sociétés («Partnerships Registry») du Royaume-Uni, sous le numéro LP 6249 (l'«Associée Unique»), ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2012.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Mezzanine 2000 (Prezioso) S.à r.l. , ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 147, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1251, le 22 novembre 2005 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

III. L'activité de la Société a cessé et toutes les dettes majeures de la Société ont été réglées.

IV. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société et d'agir en qualité de liquidateur de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique a décidé d'être investie de tout l'actif de la Société et de répondre de toutes les dettes et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

*Troisième résolution*

L'Associée Unique a décidé, en conséquence de clôturer la liquidation de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Associée Unique a décidé de donner pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à la date des présentes.

*Cinquième résolution*

L'Associée Unique a décidé de conserver les documents et pièces relatifs à la Société dissoute au siège social de la Société dissoute pour une période de cinq ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juin 2012. Relation: ECH/2012/1067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081356/99.

(120115123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Luxeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme d'un an.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Bruce Grossman Fleishman, Administrateur A, Président;
- Monsieur Walter Ronchetti, Administrateur A, Vice-président;
- Monsieur Jorge Tirado, Administrateur A;
- Madame Marie-Anne Back; Administrateur B;
- Monsieur Marc Koeune, Administrateur B;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, Administrateur B;
- Monsieur Stéphane Sabella, Administrateur B;

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012081322/21.

(120115230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Matterhorn Mobile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.835.

—  
EXTRAIT

En date du 05 juillet 2012, l'actionnaire unique de la Société décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame Cindy TEIXEIRA, née le 05 octobre 1980 à Juvisy-sur-Orge, France, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, avec adresse professionnelle au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012081330/14.

(120115165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Ramsac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 96.670.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte des résolutions adoptées par une assemblée générale tenue en date du 29 juin 2012 au siège social à Luxembourg que:

(I) l'assemblée générale a décidé de clôturer les opérations de la liquidation avec effet à la date du même jour; et  
(II) l'assemblée a décidé que les documents seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège de la société, à savoir à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

*Pour RAMSAC S.A.*

Steve HOFFMANN

*Liquidateur*

Référence de publication: 2012081463/19.

(120115129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Microcap 07 - FTL S.C.A, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 124.025.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012081341/11.

(120115349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 135.868.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2012*

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de renouveler les mandats des gérants:

- Mr. Jorge Iragorri
- Mr. Frank Lagerstedt
- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081344/15.

(120115333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Marni Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 139.458.

—  
**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 02 novembre 2010 a décidé de nommer la société DELOITTE AUDIT S. à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 Rue de Neudorf et inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 en tant que réviseur d'entreprises agréé, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CVF LUX S. à r.l.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012081352/14.

(120115233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**SBN (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.214.

Par résolutions prises en date du 29 mai 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
2. Acceptation de la démission d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
3. Nomination d'Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Nomination de Stéphane Gatto, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081511/19.

(120115271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Mea International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 169.157.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 mai 2012*

*Résolutions:*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Hervé LESSEUR comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

JALYNE SA

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012081354/15.

(120115234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**MMA Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.349.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 20 avril 2012:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2013:

\* Monsieur Philippe NARZUL, Administrateur

\* Monsieur Francis JAISSON, Administrateur

- de nommer Monsieur Pierre MAINGUY en tant que nouvel administrateur pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2013

- de nommer DELOITTE AUDIT S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura lieu en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

- Monsieur Philippe NARZUL, MMA, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, F- 72030 Le Mans Cedex 9

- Monsieur Francis JAISSON, MMA Finance, 11 Place des 5 Martyrs du Lycée Buffon, F- 75663 Paris Cedex 14  
 - Monsieur Pierre MAINGUY, MMA VIE, 14 Boulevard Marie Alexandre Oyon, F- 72030 Le Mans Cedex 9  
 Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

DELOITTE AUDIT S.à.r.l., ayant son siège social à L – 2220 Luxembourg, 560, Rue de Neudorf, BP 1173.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012081364/27.

(120115315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Postcard SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 140.486.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'administrateur unique prise en date du 12 juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012081442/12.

(120115102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Northern Star Opportunities, S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.855.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juillet 2012*

- Réélection de DELOITTE S.A., Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour NORTHERN STAR OPPORTUNITIES, S.C.A., SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012081376/14.

(120115090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Ourania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 155.871.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 3 juillet 2012 que:

1. Madame Céline Pignon a démissionné de son poste d'administrateur.

2. Monsieur Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont (Belgique) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider L - 2522 Luxembourg, a été coopté administrateur avec effet immédiat. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Le Conseil d'Administration est dorénavant composé comme suit:

- Mr Benoît Bauduin

- Mr Olivier Liegeois

- Mr Philippe Salpetier

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081407/21.

(120115168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**UFT Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.999.

I. En date du 27 avril 2012, la cession de part suivante a eu lieu:

- l'associé Uta Thielert, avec adresse professionnelle au 4, Andreasstrasse, 22301 Hamburg, Allemagne, a cédé la totalité de ses 50 «Aktien» à TPU Koala Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG avec siège social au 10 Rondeel, 22301 Hamburg, Allemagne qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- TPU Koala Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG, précité, détient 50 «Aktien»
- Thielert Vermögensverwaltung GmbH, détient 450 «Aktien»

II. Le siège social des associés Thielert Vermögensverwaltung GmbH et TPU Koala Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG se trouve désormais au 10, Rondeel, 22301 Hamburg, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081595/19.

(120115180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**P.F. Trading & Consultancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.431.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 06 juillet 2012*

*Résolution*

Monsieur Lucien VOET étant décédé, Monsieur Mario CASTRO, né le 02/02/1963 à Lisbonne (Portugal), demeurant professionnellement au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Community Link SA, administrateur unique de la société P.F Trading & Consultancy SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081408/13.

(120115398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Palamon Securities IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.266.

En date du 21 mai 2012, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P., avec siège social au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni, a cédé l'intégralité de ses 12 278 parts sociales à Twelve Filbert S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., avec siège social au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni, a cédé l'intégralité de ses 222 parts sociales à Twelve Filbert S.à r.l., précité, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé de la société est le suivant:

- Twelve Filbert S.à r.l., précité, détient l'intégralité des 12 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Référence de publication: 2012081410/18.

(120115267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---



**e-Business & Resilience Centre, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 72.585.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 25 juin 2012*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 25 juin 2012, que:  
«Sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Jos Glod, Directeur Général adjoint et Membre du Comité de Direction de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Jean-Marie Spaus, Directeur Général adjoint et Membre du Comité de Direction de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Gaston Bohnenberger, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Claude Conzémus, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Guy Modert, résidant professionnellement 8a, avenue Monterey à L-2020 Luxembourg
- Monsieur Marcel Sauber, demeurant à Walferdange.»

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
e-BUSINESS & RESILIENCE CENTRE  
M. Yves Reding

Référence de publication: 2012081648/23.

(120115179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Primopiso Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.626.390,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 157.942.

Il est à noter que le siège social de l'associé StepStone Pioneer Capital Europe II, LP est désormais le suivant: 505 5<sup>th</sup> Avenue, 17<sup>th</sup> Floor, NY 10017, New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

*Pour Primopiso Acquisition S.à r.l.*  
SGG SA  
Signatures

Référence de publication: 2012081418/15.

(120115364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**PC Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.840.953,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 154.274.

Il est à noter que le siège social de l'associé StepStone Pioneer Capital Europe II, LP est désormais le suivant: 505 5<sup>th</sup> Avenue, 17<sup>th</sup> Floor, NY 10017, New York, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

*Pour PC Secondary Opportunities S.à r.l. (en liquidation)*  
SGG SA  
Signatures

Référence de publication: 2012081432/15.

(120115365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Ragi Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 145.633.

Avec effet au 2 juillet 2012, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société RAGI INVESTMENTS S.A., société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.633

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081462/11.

(120115194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Taurus Euro Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l.*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012081550/13.

(120114528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Ravagnan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.789.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2012*

1/ L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy HORNICK, en date de ce jour, de son mandat d'administrateur de la société.

2/ Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012081465/15.

(120115402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Angel PEC B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.267.

**EXTRAIT**

Katia Panichi a démissionné de ses fonctions de gérante de la Société avec effet au 20 juin 2012 et l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement François Felten, demeurant professionnellement au 2 Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, né le 25 décembre 1968 à Luxembourg avec effet au 20 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Geoffrey Henry
- Isabelle Probstel
- Cindy Teixeira
- François Felten

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012081657/22.

(120114852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**REACFIN Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.088.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 5 juillet 2012*

1. Démission du poste d'administrateur délégué de la SPRL ActuManagement et ce avec effet immédiat.

2. Nomination au poste d'administrateur délégué de la Sprl Actu Consulting, établie et ayant son siège social à B-5020 Namur, 11, rue des Blanchisseries, immatriculée en Belgique, Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0895535375, représentée par Monsieur Jean-François HANNOSSET, actuaire, demeurant à B-5020 Namur, 11, rue des Blanchisseries, et ce à dater de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012081470/15.

(120115202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Rem Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.333.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de REM Finance S.A. tenue au siège social le 29 mai 2012 à 11 heures*

*Résolutions*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Jan Vanden Abeele, de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme en remplacement la société Lucos Consulting Sarl (B 111768), avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, au poste de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2010.

Carine Godfurnon / Vincent Demeuse / Eddy De Nil

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012081474/17.

(120114711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Bladerunner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 164.459.

—  
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 mai 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Nicole Götz en qualité de gérant de la Société avec effet au 25 mai 2012.

- la nomination avec effet au 25 mai 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel (Pays-Bas), le 10 décembre 1969, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 mai 2012, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour la Société  
Maxime Nino  
Gérant

Référence de publication: 2012081660/22.

(120115098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Rem Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.333.

---

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081475/10.

(120115286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Riata Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.703.

---

Par résolutions circulaires signées en date du 14 juin 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Référence de publication: 2012081477/15.

(120115274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Rida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.668.

---

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Référence de publication: 2012081478/12.

(120114911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Southern Cross Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 95.612.

---

Les Comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081535/11.

(120115322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---